



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 976 et 980

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **Règlement N° 976 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Bois-des-Filion;**
 - **Règlement N° 980 ayant pour objet les systèmes d'alarme incendie reliés.**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **11 décembre 2017**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 12 décembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier